

Pourquoi le photovoltaïque reste rentable: voici nos réponses à toutes vos questions



Beaucoup de questions chez les candidats prosumers. - Lorent

Ce que l'on pourrait appeler « l'affaire Mega » a jeté le trouble auprès de prosumers (petits producteurs de photovoltaïque) et de citoyens déboussolés par les prix actuels de l'électricité. Beaucoup de questions se posent, nous y répondons.

Ce qu'a fait Mega (réclamer à ses clients prosumers un « forfait panneaux solaires ») est-il légal ?

La question n'est pas tranchée. Octa+ avait fait la même chose, Test Achats avait interpellé le SPF Économie, qui n'a pas encore répondu. Cela dit, il se pose des questions comme celle de la discrimination entre clients, soulevée par l'ASBL Prosumer, de même que la question d'un « tarif disproportionné », comme le souligne Régis François, président de BeProsumer. La Cwape (le régulateur wallon de l'énergie) nous a indiqué que Mega était convoqué pour s'expliquer sur le coût de cette redevance, qui peut coûter très cher au prosumer. Pour rappel, ce forfait est calculé sur la puissance de l'installation. Elle sera réclamée chaque mois à partir du renouvellement de votre contrat.



Puis-je refuser de payer cette redevance ? Puis-je changer de fournisseur ?

Vous ne pouvez pas refuser de payer et vous avez sans doute intérêt à changer de fournisseur. C'est sans doute le but poursuivi par Mega. Le « forfait panneaux solaires » est réclamé par Mega pour compenser des surcoûts entraînés par ce que l'on appelle « l'équilibrage du réseau électrique ». Cet équilibrage est assuré par le transporteur d'électricité, Elia, qui le facture aux fournisseurs.

Les autres fournisseurs vont-ils faire la même chose ?

En tout cas, chez les trois principaux, Electrabel, Luminus et Total Énergies, ce n'est pas à l'ordre du jour, nous ont-ils répondu. Chez Total, on nous dit comprendre Mega, mais on n'a pas l'intention d'appliquer un tel forfait pour le moment. Eneco non plus a priori. Ces fournisseurs ne sont pas seulement des traders, comme l'est Mega. Ce sont aussi des producteurs d'électricité.

Est-il intéressant pour les prosumers de remplacer leur compteur électromécanique (« qui tourne à l'envers ») par un compteur communicant ?

Pour Régis François, non, par pour le moment. Mieux vaut encore profiter de cet avantage du compteur qui tourne à l'envers. Après 2024, avec les nouveaux tarifs qui seront d'application, beaucoup plus souples, la question méritera d'être posée à nouveau. Soulignons que les prosumers qui ont installé et fait réceptionner leur installation avant le 31 décembre 2023 continueront à bénéficier du compteur qui tourne à l'envers. Cependant, et c'est important, si vous installez des batteries, le compteur communicant est intéressant.



Mieux vaut garder pour l'instant son compteur «qui tourne à l'envers». - PhotoNews

Avec tout ça, est-il toujours intéressant de faire installer des panneaux photovoltaïques sur son toit ?

Avec « l'affaire Mega », les installateurs reçoivent de très nombreux appels, y compris de personnes qui veulent suspendre leur commande. On repartirait donc dans une période d'incertitude, notamment juridique, comme le secteur en a déjà connu. Et pourtant, oui, ça reste intéressant, et encore plus avec les prix actuels de l'énergie. « Nous demandons une paix juridique et tarifaire », précise cependant Régis François.

Faut-il craindre d'autres taxes ou d'autres surprises du type forfait de Mega ?

Des taxes, a priori, non. Des surcharges pour les clients qui sont aussi prosumers, ce n'est pas impossible. Cela dit, ce que réclame Mega à ses clients est tellement élevé que les pouvoirs publics et les régulateurs ne peuvent pas rester sans réagir. Et il ne faut pas oublier que parmi les grands fournisseurs d'électricité, on a aussi proposé, voire encouragé ses clients à installer des panneaux. Rappelons aussi que, en 2022 et 2023, la Région wallonne rembourse 54,07 % du tarif prosumer.



Quel délai aujourd'hui pour faire installer des panneaux photovoltaïques ?

Si on commande maintenant chez un bon installateur, un important qui a pignon sur rue, il faut compter environ huit mois, ce qui nous conduit en avril 2023. Encore une fois, gare aux arnaques qui fleurissent un peu partout, et notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que nous l'avions relevé ici même. Si on vous propose d'installer des panneaux chez vous en deux ou trois semaines, en promettant des « primes » qui, pourtant, n'existent pas, méfiance.

Le prix des installations a-t-il augmenté ?

Selon M. François, de BeProsumer, on constate une hausse d'environ 15 % par rapport à il y a un an. Pour une installation moyenne qui coûtait 7.000 euros, il faut compter aujourd'hui de 7.800 à 8.000 euros (prix indicatifs).

En cause, le coût des composants et du transport des panneaux, des onduleurs, la main-d'œuvre et les frais des installateurs qui ont gonflé. Et pourtant, vu les prix élevés de l'électricité, le délai d'amortissement est toujours à peu près le même (7 ans maximum).



Régis François, président de BeProsumer. - SI

Est-il intéressant de placer des batteries ?

Les prix sont restés à peu près les mêmes, soit aux alentours de 5.000 euros. « Au tarif actuel de l'électricité, si on produit, on peut amortir ces batteries entre 5 et 6 ans », commente Régis François. Avec une batterie d'une capacité de 10kWh, on peut tenir un jour mais le but n'est pas d'être en autonomie. Ce sera par contre plus intéressant dès le 1er janvier 2024 avec la nouvelle méthodologie tarifaire en préparation. On pourra par exemple utiliser sa batterie quand le réseau sera très utilisé et la recharger aux heures où ça coûte le moins cher. On pourra aussi optimiser son autoconsommation.